

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir pour les secteurs pêches et aquacoles****E302**

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023
- VU** le règlement (UE) 2022/2473 de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA 110226 relatif aux aides en faveur des entreprises des Pays de la Loire actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2023-2029, sur la base du règlement n°2022/2473 de la Commission du 14 décembre 2022
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-10, L1511-1 et suivants, L 1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L512-1, L512-2 et L912-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente.
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2022 approuvant la stratégie « Terre-Mer : agissons pour une alimentation durable »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 décembre 2023 approuvant le rapport « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable », ainsi que le Budget primitif 2023, notamment son programme « Agir pour les secteurs pêches et aquacoles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention pour l'organisation d'évènements promotionnels des productions et produits agricoles.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2022 approuvant le cahier des charges de l'appel à projet « pêche - aquaculture »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention de 396 000 euros (AP) au Syndicat Mixte des Ports de Loire-Atlantique pour les travaux de requalification du port de la gravette représentant une dépense subventionnable de 880 000 € HT et un coût total de 1 870 070 € HT.

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 396 000 €.

D'APPROUVER

les termes de la convention n° 2024_07367 figurant en annexe 1.1.

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER
une subvention de 25 000 euros (AE) au Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire, sur une dépense subventionnable de 50 007,63 € TTC (égale au coût total de l'opération) concernant le plan de communication 2024 suite à la crise norovirus

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement de 25 000€.

D'APPROUVER
les termes de la convention n° 2024_07777 figurant en annexe 3.1.

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER
une subvention de 5 000 euros (AE) au Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud concernant le plan de communication 2024 suite à la crise norovirus, sur une dépense subventionnable de 23 600€ TTC et un coût total de 90 600€ TTC.

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement de 5 000€.

D'APPROUVER
les termes de la convention n° 2024_08280 figurant en annexe 3.2

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

D'APPROUVER
le cahier des charges et le dossier de candidature de l'édition 2025 de l'appel à projets régional pêche-aquaculture figurant en annexe 4.1 et 4.2.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 07/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs